

## NATIVERT

1/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	NATIVERT
<b>Code du produit</b>	85849449
<b>AMM</b>	2170978

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisation</b>	<b>Insecticide</b> Produit phytopharmaceutique, REACH PC27
--------------------	---

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

SBM Life Science S.A.S  
60, chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)

Email : [sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

<b>ORFILA INRS Centre Antipoison</b>	01 45 42 59 59
--------------------------------------	----------------

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

## NATIVERT

2/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Mélange non soumis à étiquetage

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :**

Aucun

**Pictogrammes de danger :** Aucun

**Mentions d'avertissement :** Aucune

**Mentions de danger :** Aucune

**Conseils de prudence :**

- |      |  |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.  |
| P103 | Lire l'étiquette avant utilisation.  |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation.                                   |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                                |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.           |

**Mentions supplémentaires :**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## NATIVERT

3/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### Etiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (puits, bassin, mare, rivière, ruisseau, fossé...).

### 2.3 Autres dangers

En cas de déversement, le produit peut rendre les sols glissants.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

*Sans objet*

### 3.2 Mélanges

#### Nature Chimique

Concentré émulsionnable (EC)

#### Composants dangereux

Pas de substances concernées au titre du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Huile de colza	8002-13-9 232-299-0	/	/	/	50,0 <= x < 100,0

## **NATIVERT**

4/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### **Autres informations**

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

---

## **SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

**Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

**Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux pendant au moins 15 minutes.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**Ingestion** Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Pas de données disponibles.

## NATIVERT

5/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Pas de données disponibles.

**Traitement** Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens appropriés**

- Mousse résistant à l'alcool
- Eau pulvérisée
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens inappropriés** - Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. La décomposition thermique du mélange peut produire de l'acroléine.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome isolant.

## NATIVERT

6/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### Informations supplémentaires

Rester en amont des flammes.

Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Le produit déversé peut rendre la zone glissante.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

#### Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

## NATIVERT

7/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.  Nettoyer la zone touchée avec de l'eau additionnée de détergent, puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
<b>Autres conseils</b>	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Se laver les mains après chaque utilisation.  Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Pas de recommandations particulières.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.  Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants.  Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
---	---

## NATIVERT

8/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Stocker dans un endroit tempéré ( $5^{\circ}\text{C} < T^{\circ} < 40^{\circ}\text{C}$ ), sec et bien ventilé.

**Précautions pour le stockage en commun** Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

**Matériaux appropriés** Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Matériau approprié : identique à celui de l'emballage d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Insecticide à diluer.

Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles...).

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

#### Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

**Contrôles techniques appropriés** Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.



## NATIVERT

9/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

<b>Protection respiratoire</b>	Pas de protection respiratoire recommandée si les conditions de manipulation recommandées sont respectées.
<b>Protection des mains</b>	<p>Eviter le contact avec les mains.</p> <p>En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, il est recommandé de porter des gants imperméables et résistants conformes à la norme NF EN 374.</p> <p>Caoutchouc butyle, épaisseur du gant 0,7 mm</p> <p>Chloroprène, épaisseur du gant 0,5 mm</p> <p>PVC, épaisseur du gant 0,7 mm</p> <p>Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.</p> <p>Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p>
<b>Protection des yeux</b>	<p>Eviter le contact avec les yeux.</p> <p>En cas de manipulation de grandes quantités, porter des lunettes à protection intégrale conformes à la norme NF EN166.</p>
<b>Protection de la peau et du corps</b>	<p>Eviter le contact avec la peau.</p> <p>Porter des vêtements de travail appropriés.</p> <p>En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.</p>
<b>Protections thermiques</b>	Non concerné

## NATIVERT

10/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Contrôles pour la protection de l'environnement</b>	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide huileux
<b>Couleur</b>	Jaune clair
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	6 (10 g/l à 20°C)
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point éclair</b>	> 110°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide/gaz)</b>	Non applicable
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminée
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible

## NATIVERT

11/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

<b>Densité relative</b>	0,922
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble (s'émulsionne)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	300°C
<b>Température de décomposition</b>	> 350°C (décomposition thermique)
<b>Viscosité dynamique</b>	60 mPa.s à 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Le mélange n'est pas classé comme tel.

### 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	Pas d'autres données disponibles.
----------------------------	-----------------------------------

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions recommandées d'utilisation.
-------------------	--

### 10.2 Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune à notre connaissance.
---	------------------------------

## NATIVERT

12/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Aucune à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 oral rat > 5 000 mg/kg (calcul)

**Toxicité aiguë par inhalation** Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 dermale rat > 5 000 mg/kg (calcul)

**Irritation / corrosion cutanée** Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire** Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## NATIVERT

13/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### **Sensibilisation respiratoire**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation cutanée**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la cancérogénicité :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Les tests sur animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### **Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **NATIVERT**

14/20

---

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### **Informations supplémentaires**

Pas d'autres données disponibles.

---

## **SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

### **12.1 Toxicité**

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CE50 > 100 mg/l (composition du mélange)
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les plantes aquatiques</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les abeilles</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les vers de terre</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les oiseaux</b>	Pas d'informations disponibles.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>	S'élimine bien par biodégradation.
<b>Koc</b>	Pas d'informations disponibles.

## NATIVERT

15/20

---

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Pas de bioaccumulation attendue (log Pow <= 4)

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT, ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

---

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** Eviter les écoulements dans l'environnement.  
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.  
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

**Produit** Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau.  
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence dans un collecteur ou par une entreprise agréée.

**Emballages contaminés** Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

## **NATIVERT**

16/20

---

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Réemploi de l'emballage interdit.

---

## **SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Le mélange n'est pas classé au titre du transport.

### **ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### **IMDG**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

### **IATA**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies



## **NATIVERT**

17/20

---

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport

14.4 Groupe d'emballage /

14.5 Danger pour /  
l'environnement

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

---

## **SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Informations supplémentaires**

**Classement ICPE** Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

**Conformité aux annexes REACH** Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

## NATIVERT

18/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### Dispositions particulières :

Non concerné

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

### Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CEx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration

## **NATIVERT**

19/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
ETA	Estimation de Toxicité Aiguë
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

## **NATIVERT**

20/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

### **Méthodes utilisées :**

La classification du mélange Nativert concentré a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

### **Informations complémentaires :**

Pas d'autres données disponibles.

### **Objet de la révision :**

Il s'agit de la version 2 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

### **Informations supplémentaires :**

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.